

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 439)

AMENDEMENT

N° AC42

présenté par

Mme Thevenot, Mme Delpech, M. Fait, M. Frébault, Mme Liliana Tanguy et M. Ray

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Aux première et deuxième phrases de l'alinéa 2, substituer aux deux occurrences du mot :

« élève »

le mot :

« enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif de considérer qu'un élève est avant tout un enfant